

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent cinquante deuxième réunion extraordinaire du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue du vendredi 10 décembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021 à 12 h, sous la forme d'une consultation électronique.

CONFIRMÉ LE 7 FÉVRIER 2022

Membres	Participant	Non-participant	Membres	Participant	Non-participant
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		KAMAL, Najat Membre externe	X	
HASTIR, François-Michel Étudiant	X		VILLENEUVE, Samantha Membre externe	X	
LABERGE, Murielle Rectrice	X				
Personnes convoquées	Participant	Non-participant	Invitée	Participant	Non-participant
LEPAGE, Mario Vice-recteur a l'enseignement, à la recherche et à la réussite par intérim		X*	-		
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X			
Secrétaire générale adjointe	Participant	Non-participant	Attachée d'administration	Participant	Non-participant
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
*Absence motivée.					

Par l'entremise d'un courriel de convocation, les membres ont été invités, dans un premier temps, entre le 10 décembre 2021 12 h et le lundi 13 décembre 16 h 30, à se prononcer sur la tenue d'une consultation électronique (vote préalable) à l'égard du point 2, soit *Abrogation de la résolution 451-CX-2115 traitant les modifications à la Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications inférieurs à 125 000 \$*. Les deux premières personnes à répondre sont considérées respectivement comme « proposeur » et « appuieur » de l'ordre du jour.

La proportion des membres favorables à la tenue de la consultation électronique étant plus élevée que l'entier supérieur à la moitié du nombre de membre convoqués, soit 6 membres favorables, la consultation électronique (vote principal) est autorisée à compter de 12 h le 14 décembre 2021. Les deux premières personnes à répondre sont considérées respectivement comme « proposeur » et « appuieur » la résolution.

La fin de la consultation est fixée à 12 h le 16 décembre 2021.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Abrogation de la résolution 451-CX-2115 traitant les modifications à la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$
- 3.- Prochaine réunion (lundi 7 février 2022)
- 4.- Clôture de la séance

2.- Abrogation de la résolution 451-CX-2115 traitant les modifications à la Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

La *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$ (annexe 2) adoptée par le comité exécutif à sa réunion du 29 novembre 2021 (annexe 1) présente des erreurs et des difficultés d'application en vue de son entrée dans le système financier de l'université.

En conséquence, il devient nécessaire d'abroger ladite grille jusqu'à ce que les modifications proposées soient apportées.

Après consultation électronique, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 452X-CX-2125 concernant l'abrogation de la résolution 451-CX-2115 traitant les modifications à la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$; laquelle est jointe en appendice.

3.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 7 février 2022 à 16 h 30.

4.- Clôture de la séance

La consultation électronique prend fin le 15 décembre 2021, à 14 h.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Patrick Duguay
La secrétaire, Me Sophie Ouellet